

Le vingt six janvier deux mil vingt et un à dix neuf heures, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie sous la présidence de **Monsieur ROUFFY Marc, Maire**.

Etaient présents :

Monsieur **ROUFFY** Marc ;
Monsieur **DE SOUZA** Pascal ;
Madame **DEPONT** Joëlle ;
Madame **BERTRAND** Danielle ;
Monsieur **RAVEAU** Bernard ;
Madame **NOULHIANE** Jocelyne ;
Madame **JACQUET** Magali ;
Madame **BRUN** Caroline ;
Monsieur **PIQUE** Fernand ;
Monsieur **LANDUREAU** Marc ;
Monsieur **BLAIN** Bernard ;
Monsieur **TOSI** Alberto ;

Absent excusé :

Monsieur **JOENNEY** Vincent donne procuration à Monsieur **DE SOUZA** Pascal ;
Madame **BELLINO** Corinne donne procuration à Monsieur **ROUFFY** Marc ;

Madame **JACQUET** Magali a été désignée **secrétaire de séance**.

Il est procédé à la signature des procès-verbaux de la réunion du 16 décembre 2020 dont une copie a été adressée à chaque Conseiller Municipal, lequel a été approuvé à l'unanimité.

1/ Remplacement éclairage public rue de La Gare et rue des Varennes

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'éclairage public rue de la Gare et rue des Varennes dessert un grand nombre d'habitations, mais qu'il est obsolète.

En effet, l'entreprise chargée de l'entretien de l'éclairage public a fourni un état des lieux des plus alarmants : les ampoules ne se fabriquent plus.

Ce dossier est à traiter assez rapidement car beaucoup de jeunes enfants de ce quartier empruntent les transports scolaires et leur sécurité n'est plus assurée à la levée du jour comme à la tombée de la nuit lorsqu'ils doivent parcourir plusieurs mètres à pied.

A cet effet, Mme JACQUET retransmet les remerciements des parents à la Commune pour avoir installé un point d'éclairage temporaire à l'arrêt de bus.

M. RAVEAU insiste bien sur le fait que les enfants sont nombreux à La Gare à emprunter les transports scolaires.

Ce constat sur l'éclairage public perdure depuis plusieurs années et les habitants de ce quartier, un peu à l'écart du bourg, se sentent délaissés.

Afin de pallier à ce problème, Monsieur le Maire s'est rapproché du SDEI afin d'établir une estimation de travaux et plus précisément sur le remplacement des luminaires des rues de La Gare et des Varennes en incorporant des lampes basse consommation.

Le montant s'élèverait à 16.095 € HT, soit 19.314 € TTC.

M. ROUFFY précise qu'il n'y aura pas d'enfouissement du réseau de l'éclairage public, pas de changement des poteaux : seulement le remplacement des 20 points lumineux sur la rue de La Gare et la Rue des Varennes.

Par contre, une nouvelle armoire de commande sera installée sur Palluau car actuellement, une partie de l'éclairage public de ces 2 rues est gérée par Saint-Genou.

Pour ces travaux, Monsieur le Maire propose de solliciter des subventions auprès de différents organismes afin de tendre vers les 80% de subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, soit 14 voix pour,

ACCEPTE de remplacer les luminaires rue de La Gare et rue des Varennes ;

VALIDE l'estimation réalisée par le SDEI d'un montant de 16.095 € HT, soit 19.314 € TTC, précisant que les lampes seront à basse consommation.

SOLLICITE des subventions au taux maximum auprès de l'ADEME, du Conseil Régional, et au titre de la DSIL et de la DETR.

2/ Eclairage public rue de La Gare et rue des Varennes - demandes de subvention

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de remplacement de l'éclairage public rue de la Gare et rue des Varennes, dont le montant s'élèverait à 16.095 € HT, soit 19.314 € TTC, peuvent être subventionnés à hauteur de 80 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, soit 14 voix pour,

SOLLICITE une subvention auprès de l'ADEME au taux maximum.

SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Régional au taux maximum.

SOLLICITE une subvention dans le cadre de la DSIL au taux de 40 %.

SOLLICITE une subvention dans le cadre de la DETR au taux de 40 %.

3/ Centre Socio Culturel - travaux - choix du mode de chauffage

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 30 septembre 2020, le Conseil Municipal a choisi un architecte afin de lancer les travaux nécessaires à l'amélioration du Centre Socio Culturel.

De ce fait, le maître d'œuvre a fait parvenir une estimation des coûts sur 2 modes de chauffage différents :

- Géothermie : 220.000 €
- Pompe à chaleur : 50.000 €

M. ROUFFY rappelle que lors d'une précédente réunion, M JOENNEY avait préconisé de mettre de côté la géothermie car elle coûtait très cher et son délai de rentabilité était supérieur à 10 ans : en fait, bien que la géothermie jouisse d'une meilleure image écologique, le retour sur investissement est très long (18 ans).

La pompe à chaleur est réversible et permettra donc assurer le rafraîchissement de la salle en période chaude.

M. BLAIN demande quel est le rendement de la Pompe à Chaleur en période de basse température, si le fait d'avoir - 5° à l'extérieur joue sur les capacités de la PAC.

Mme BRUN et M. RAVEAU répondent qu'il n'y a pas d'incidence.

M. LANDUREAU demande si la chaudière à gaz de ville actuelle est conservée.

M. ROUFFY répond que oui, elle sera remplacée par une plus petite afin d'assurer l'alimentation en eau chaude de la cuisine, notamment pour la préparation des repas (150 repas / jour) et le chauffage intérieur des WC.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le mode de chauffage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, soit 14 voix pour,

OPTE pour la pompe à chaleur ;

4/ Centre Socio Culturel - travaux - demandes de subvention

Monsieur le Maire rappelle les travaux nécessaires à l'amélioration du Centre Socio Culturel pour le rendre incontournable et moins énergivore, à savoir :

- Remettre une partie du sol de la salle (face sud) au même niveau que le reste,
- Revoir l'ensemble de l'étanchéité de la couverture (fuites éparses sur les chéneaux),
- Installer des aubettes fixes extérieures sur la face sud afin de diminuer les effets des rayons lumineux,
- Installer un chauffage réversible pour atténuer la chaleur en saison chaude,
- Remplacer les tubes fluorescents par des tubes led,
- Remplacer toutes les ampoules d'éclairage par des led,
- Installer un arrêt général de l'éclairage au niveau du vestiaire à l'entrée,
- Remplacer les fenêtres trapézoïdales en 3 parties en polycarbonate,
- Revoir l'ensemble de l'étanchéité des fermetures,
- Revoir le système de sonorisation,
- Améliorer la scénographie par des potences et des mâts,
- Remplacer les rideaux de scène et de la salle (classés M1),
- Revoir l'éclairage extérieur avec détecteur de passage sur les cheminements piétons vers le centre-bourg et le parking de la salle.

De ce fait, le maître d'œuvre a fait parvenir une estimation des coûts comme suit :

Gros oeuvre	32.000
Charpente bois - couverture	19.000
Menuiseries extérieures	15.000
Menuiseries intérieures	20.000
Isolation, plâtrerie, cloisons, faux plafond	36.000
Electricité	50.000
Plomberie sanitaire - ventilation, chauffage	90.000
Carrelage, faïence	2.000
Peinture	12.000
Divers : honoraires, CSPS, études techniques, parution annonces légales, ...	40.000
TOTAL (HT)	316.000

S'agissant de travaux sur un bâtiment public et dans le cadre des économies d'énergie, Monsieur le Maire rappelle que les travaux peuvent être subventionnés jusqu'à 80 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, soit 14 voix pour,

SOLLICITE une subvention auprès de l'ADEME au taux maximum.

SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Régional au taux maximum.

SOLLICITE une subvention au titre de la DETR au taux de 40 %.

SOLLICITE une subvention dans le cadre de la DSIL au taux de 40 %.

5/ Travaux maisons 14 et 16 rue Haute - devis

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu de nouveaux devis pour réaliser les travaux de réhabilitation des maisons situées 14 et 16 rue Haute afin d'y installer des artistes, comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

	société	Montant (HT)
Charpente couverture	SARL BAZIER-MARTINAT	24.392,70
	BREMAUD	52.071,61
	VIOVI	65.356,15
Electricité	E.B.T	5 286,00
Peinture plafond	THERET	13 679,20
Murs placo	VOISIN Alain	9 423,35

Mme BRUN remarque la sacrée différence entre les 3 devis de charpente-couverture.

M. DE SOUZA explique que ce ne sont pas les mêmes choses qui sont chiffrées : échafaudage, nacelle, remplacement ou piquetage, ... et l'entreprise Brémaud n'est pas disponible avant fin juin-juillet.

M. BLAIN demande quelle est la date de fin de travaux prévue par la SARL Bazier-Martinat.

M. DE SOUZA répond qu'ils seraient finis en juin, comme demandé par le peintre galériste.

Concernant l'électricité, vu le faible montant, un seul devis est présenté et cette société a déjà réalisé des travaux pour la Commune : travaille vite et bien.

M. DE SOUZA précise que tous ces travaux permettent de « mettre au propre » ces maisons : ce sont de vieilles pierres dont il faut garder le charme.

Quant aux murs, leur rénovation se fera au fur et à mesure des découvertes, peut être que la pose de placo suffira.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, soit 14 voix pour,

ACCEPTE les devis suivants :

- SARL BAZIER-MARTINAT pour 24.392,70 € HT
- EBT pour 5.286,00 € HT
- THERET Jean-Pascal pour 13.679,20 € HT
- VOISIN Alain pour 9.423,35 € HT

6/ Travaux maisons 14 et 16 rue Haute - demandes de subvention

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été sollicité par un peintre galériste pour occuper la ou les maisons communales situées au 14 et 16 rue Haute.

Celui-ci est actuellement installé à Chédigny mais souhaite s'agrandir, ce qui ne peut se faire sur cette commune.

Cet artiste propose d'occuper les lieux l'été et d'organiser des petits concerts dans la courette de la rue d'Orange.

Le montant des travaux de réhabilitation de ces maisons s'élève à 70.781,25 € HT.

Cette réhabilitation entre dans le cadre d'une opération de création d'ateliers d'artistes et d'ateliers d'art afin de redynamiser la rue Haute.

Cette rue est située au pied du château féodal, à proximité de l'Eglise et du point de vue panoramique sur la vallée de l'Indre.

C'est donc tout naturellement que les touristes viennent y flâner.

S'agissant de travaux de construction sur des bâtiments publics et dans le cadre du développement touristique, Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès du Conseil Régional au taux maximum.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, soit 14 voix pour,

SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Régional au taux maximum.

SOLLICITE une subvention auprès du Pays de Valençay au taux maximum.

SOLLICITE une subvention au titre de la DETR au taux maximum.

SOLLICITE une subvention dans le cadre de la DSIL au taux maximum.

7/ Système de récupération des eaux de pluie - devis

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la plupart des nouvelles plantations sont économes en eau.

Cependant, les problèmes climatiques sont récurrents et que les nappes phréatiques ne se rechargent pas ou peu, il serait donc judicieux de récupérer les eaux de pluie.

Comme la Municipalité souhaite favoriser le fleurissement du village, il faut arroser les plantations correctement.

Les bâtiments de la mairie et les ateliers municipaux offrent une grande surface de récupération d'eau de pluie.

M. DE SOUZA consent que le prix de 29.984,80 € TTC est élevé mais il y a 24 points de fleurissement à arroser et cette réserve serait suffisante pour effectivement subvenir aux besoins : le volume d'eau récupérée est estimé à 180 m3.

Il y aurait une cuve de réserve avec une pompe, la citerne est tôle ondulée aérienne avec un liner.

Mme DEPONT demande s'il existe une autre méthode car le prix est très élevé.

M. DE SOUZA répond que le prix s'explique par la présence de la cuve et des 2 pompes.

Mme BRUN consent que si le village est fleuri, il faut investir dans ce genre de produit.

M LANDUREAU précise qu'il n'y a aucun retour sur investissement, à part d'avoir de belles fleurs.

Mme JACQUET pense que dans le cadre de la transition écologique, il est important de récupérer les eaux pluviales.

M. DE SOUZA fait remarquer qu'il faut regarder l'utilité par rapport aux objectifs fixés.

Mme JACQUET demande si cette dépense serait subventionnable.

M. ROUFFY répond que oui.

M. TOSI demande s'il faut un dallage sous la cuve.

M. DE SOUZA répond que non, une plateforme en sable suffit car il y a un liner.

M. ROUFFY propose d'utiliser le réseau de l'AMI (Association des maires de l'Indre) pour demander si une commune a déjà fait cette démarche.

8/ Système de récupération des eaux de pluie - demandes de subvention

Comme le Conseil ne s'est pas prononcé sur le devis proposé précédemment, ce sujet sera traité lors d'une prochaine réunion.

9/ SOLIHA - demande d'aide exceptionnelle

Monsieur le Maire donne la parole à Mme BERTRAND qui explique au Conseil Municipal que SOLIHA est un organisme qui regroupe les aides pour réaliser des travaux de rénovation, surtout dans les cas d'insalubrité.

Il s'agit d'une maison située rue Basse qui requiert beaucoup de travaux, d'où le montant élevé : 61.187,67 €.

Cependant, le montant des subventions aussi est élevé : 53.087,27 €, un prêt à taux préférentiel lui a été accordé pour 6.500 €.

Le reste à charge est donc de 1.600 € pour l'administré.

M. RAVEAU demande si cette personne a des enfants.

Mme BERTRAND répond non.

M. TOSI demande s'il est propriétaire.

Mme BERTRAND répond oui.

M. TOSI demande s'il a déjà réalisé des travaux dans cette maison.

Mme BERTRAND répond que non.

M. TOSI s'interroge car il aurait dû les faire avant plutôt que de se laisser délabrer.

Mme BERTRAND précise que la Commune consacre une partie de son budget à l'aide sociale et qu'un administré a déjà été bénéficiaire voilà quelques années.

M. TOSI précise que d'autres personnes n'ont pas les moyens de réaliser des travaux dans leur maison.

Mme BRUN se déclare effarée par rapport au montant des subventions obtenues et du peu de reste à charge.

Mme JACQUET trouve dommage de ne pas l'aider pour autant.

M. ROUFFY précise qu'il n'a jamais rien réclamé, que le budget de l'aide sociale s'élève à 2.500 € environ et qu'il ne faut pas oublier qu'il a une partie de sa maison déclarée insalubre.

Mme BRUN admet qu'il faut aider cette personne car la Commune a un rôle social

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 13 voix pour et 1 contre (S. TOSI),

ACCEPTE de verser une aide exceptionnelle de 500 € pour ce dossier.

10/ Brevet des Collèges - Baccalauréat

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Conseil Départemental attribue des prix aux élèves ayant obtenu une mention « très bien » ou « bien » au Brevet des Collèges.

Lors de la session 2020, 4 élèves de Palluau ont reçu une mention : 2 « Très Bien » et 2 « Bien ».

Mme BERTRAND trouve l'idée plutôt bonne, mais il faut penser aussi à ceux qui obtiennent leur bac sans mention, avec difficulté.

Mme JACQUET trouve normal de récompenser le travail de ces élèves.

M. ROUFFY propose de récompenser les lauréats avec mention à compter de juin 2021 afin d'éviter une polémique, puisque la fille d'un conseiller municipal a été nommée en 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 13 voix pour et 1 contre (D. BERTRAND),

ACCEPTE de verser la somme suivante aux lauréats avec mention, du Brevet des Collèges et du Baccalauréat :

- Brevet des Collèges : 50 € pour mention « Très Bien » et 20 € pour mention « Bien »
- Baccalauréat : 100 € pour mention « Très Bien » et 80 € pour mention « Bien »

11/ Service des Eaux - demande de dégrèvement

Mme Verplancke, de la succession de M. RENOUX Roger, demande un dégrèvement de la consommation d'eau à la maison située à La Viollière.

Ce logement est inhabité depuis le décès de M. RENOUX en mai 2018 et le dernier relevé d'eau indique une consommation de 281 m³.

Un deuxième relevé a été effectué peu de temps après afin de vérifier si le relevé avait été bien noté ou le compteur défectueux : indication du même indice que lors du 1^{er} relevé.

Mme Verplancke habitant à 130 km de Palluau, ne comprend pas une telle consommation.

Pour information, la maison est vendue depuis le 06 janvier dernier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

REFUSE la demande de dégrèvement, la Commune n'étant pas en faute.

12/ Meublés de tourisme - demande de dégrèvement de la Taxe d'Habitation

M. FERRAND Michel, habitant à Le Tranger et propriétaire d'un gîte à La Malleraye, demande l'instauration d'un dégrèvement de la taxe d'habitation pour les meublés de tourisme.

Monsieur le Maire précise qu'il y a 5 gîtes sur la Commune et que cette personne a fait la même démarche auprès de la Communauté de Communes.

Mme JACQUET demande si la Commune est obligée d'accepter.

M ROUFFY répond que non, cela est au bon vouloir du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

REFUSE la demande de dégrèvement de la Taxe d'Habitation pour les meublés de tourisme.

13/ Communaux d'Onzay - dégrèvement pour perte de récolte

Monsieur le Maire fait part d'un courrier émanant des Finances Publiques quant à un avis de dégrèvement sur la taxe foncière non bâtie de plusieurs parcelles exploitées par les Communaux d'Onzay.

Le montant du dégrèvement, pour perte de récolte suite à la sécheresse d'octobre 2020, s'élève à 72 € et concerne les 2 exploitants des Communaux d'Onzay.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE de déduire le montant du dégrèvement du bail pour les Communaux d'Onzay.

14/ Transfert des pouvoirs de police

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la Préfecture de l'Indre demandant le retrait de la délibération « refus du transfert des pouvoirs de police du Maire au Président de la Communauté de Communes » votée le 24 novembre 2020 car il n'appartient pas à l'assemblée délibérante de se prononcer sur ce sujet puisqu'il s'agit d'une compétence propre du maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE de RETIRER la délibération « transfert des pouvoirs de police » prise le 24 novembre 2020 car ce transfert relève d'un arrêté municipal.

QUESTIONS DIVERSES

- Eglise

M. ROUFFY annonce que la directrice du Conservatoire des Monuments Historiques a visité l'Eglise en travaux afin de voir les vitraux.

Elle a fait une découverte intéressante sur les massifs trilobés : ils sont aussi en macédoine.

A cet effet, une équipe de l'école du vitrail de Tours viendra filmer les vitraux.

Elle a constaté beaucoup plus de dégâts sur les pierres que prévu, mais M. ROUFFY lui a rétorqué qu'il ne voulait dépasser le montant de l'enveloppe engagé.

- Prieuré Saint-Laurent

La visite s'est poursuivie jusqu'au Prieuré Saint-Laurent ainsi qu'à la maison y adossée « la maison Mutelet ».

Il s'en est conclu qu'il existait peu de possibilité de retrouver des fresques murales mais que si la Commune ne se portait pas acquéreur, cette maison tomberait en péril et deviendrait ainsi une dent creuse en plein bourg.

Il a été proposé à la DRAC d'en devenir propriétaire : ce n'est pas leur rôle.

M. ROUFFY rappelle que pour réaliser un diagnostic pour faire les travaux, il faut être propriétaire et avant de devenir propriétaire, il est judicieux de connaître le montant des travaux à engager : c'est le serpent qui se mord la queue !

L'Architecte des Bâtiments de France avait déjà estimé le montant des travaux de conservation à 400.000 €, seulement, il y a déjà l'engagement des travaux à l'Eglise Saint-Sulpice qui eux, vont durer plusieurs années.

M. ROUFFY rappelle qu'il avait négocié la vente à 20.000 €, soit le montant du don proposé par l'association PROSIPAL, mais la famille a refusé.

La famille a aussi refusé une autre proposition à 25.000 € car elle en voulait 47.000 €.

M. TOSI pense que la somme prévue pour l'estimation, 400.000 €, serait plus à même de financer les projets abordés dans la « profession de foi » lors des élections municipales, à savoir : la restauration du bâtiment des Maîtres, l'Hébergement Regroupé pour les Personnes Agées, ...

- Champ de Foire

Mme JACQUET demande quand sera enfin ouverte la place du Champ de Foire car les parents d'élèves la harcèlent tous les jours à ce sujet.

Elle trouve dommage que cette place au cœur du village soit fermée.

Du coup, le stationnement anarchique actuel est très dangereux pour les enfants et se garer dans la boue est très désagréable.

De plus, même pour aller à la mairie, personne ne peut se garer.

Quant aux éventuelles tâches d'huile sur le désactivé causées par les véhicules en stationnement, elles peuvent tout à fait être faites par les véhicules du marché qui s'y garent.

M. ROUFFY répond qu'elle sera ouverte dès la réception des panneaux de signalisation interdisant le stationnement des caravanes, camping-car et poids lourds.

- Fibre

M. ROUFFY annonce que la fin du déploiement sera pour 2025.

M. TOSI demande quand elle sera installée à Bouriette.

- Bouriette

Mme JACQUET profite de cet aparté pour informer sur de gros problèmes de voisinage dans ce lieu-dit depuis l'arrivée des gens du voyage.

En effet, depuis leur arrivée, il y a du tapage nocturne, des problèmes d'alcoolisme : cela va mal finir et les riverains vont finir par se faire justice eux-mêmes.

- RPI Palluau--Villegouin

Mme JACQUET signale qu'elle a été contactée par M. Bitschéné habitant à Mont concernant la scolarisation de ses enfants.

Il désire une dérogation afin de les inscrire à Buzançais.

M. ROUFFY explique que la Commune n'a jamais accordé de dérogation : chacun l'inscrit où il le souhaite mais en retour la Commune d'hébergement ne demandera pas de frais de fonctionnement à Palluau.

- Boîtes à Lettres

M. BLAIN regrette le mauvais accès à certaines boîtes aux Lettres : soit absente, soit dans les épines.

- Quartier de La Gare

Mme JACQUET rappelle que beaucoup d'enfants de ce quartier empruntent les transports scolaires et qu'il serait peut-être intéressant d'y installer un abri-bus.

Elle s'est renseignée auprès des services de la Région qui gère les transports scolaires qui lui ont confirmé que la Région fournissait bien les abri-bus mais que c'était à la Commune de l'entretenir.

- Rue du Lavoir

Mme DEPONT rebondit sur les transports scolaires en invoquant les nuisances causées par les cars et le camion poubelle : chaussée abîmée, empiètement sur les parties privées dans les virages, prise du sens interdit, ...

- Ordures Ménagères

M. ROUFFY pense qu'il y aura un changement du mode de tri dans le cours de l'année car un rapprochement est en cours avec le Syndicat du tri de Châteauroux

D'ailleurs, d'autres méthodes vont se mettre en place entre 2022 et 2025 afin que cela soit encore plus trié.

M. LANDUREAU signale le problème des cartons : où les entreposer.

- Vitesse

M. TOSI demande pour quand est prévue la limitation de vitesse à 30 km/h rue Haute.

- Lettre d'informations

M. ROUFFY signale qu'elle sera désormais trimestrielle.

- Réunions

M. ROUFFY annonce que la prochaine réunion de conseil se déroulera dans la 2^{ème} semaine de mars et la suivante pour les budgets, après le Lundi de Pâques.

Clôture de la séance à 21h30

ROUFFY Marc

DE SOUZA Pascal

DEPONT Joëlle

BERTRAND Danielle

RAVEAU Bernard

NOULHIANE Jocelyne

JACQUET Magali

BRUN Caroline

PIQUE Fernand

LANDUREAU Marc

BLAIN Bernard

TOSI Alberto